



**Municipalité de la
Commune de Duillier**

**Préavis No 002 / 14
au Conseil communal**

Demande d'un crédit de CHF 37'800.—destiné à financer la modification du trottoir et la création d'une grille à l'entrée de la zone industrielle sur la route de Trélex pour limiter le risque d'inondations

3. ASPECT FINANCIER

Le présent budget a été établi par notre mandataire et basé sur les prix de soumissions rentrées suite à un appel d'offres auprès de 2 entreprises de la région. Le budget à prévoir peut se résumer de la manière suivante :

1. Travaux de génie civil	27'500.00
2. Honoraires pour études et direction des travaux	4'000.00
3. Divers et imprévus	3'500.00
<hr/>	
TOTAL HT	35'000.00
T.V.A. 8 %	2'800.00
<hr/>	
TOTAL DU BUDGET TTC	Fr. 37'800.00
<hr/> <hr/>	

4. CONCLUSIONS

Les inondations intervenues à plusieurs reprises ont occasionné à chaque fois des désagréments et des dégâts aux entreprises touchées. La correction du trottoir par le rehaussement du rang de pavés situé en bordure de route afin d'offrir une garde d'eau, ainsi que l'ajout d'une grille raccordée au collecteur des eaux claires, doivent permettre l'évacuation correcte des eaux claires ruisselant sur la route de Trélex et dès limiter grandement le risque d'inondation de la zone industrielle.

C'est pourquoi, au vu des éléments ci-dessus, et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE DUILLIER

vu le préavis municipal No 002/14 relatif à l'octroi d'un crédit de **Fr. 37'800.00** destiné à financer la modification du trottoir et la création d'une grille à l'entrée de la zone industrielle sur la route de Trélex pour limiter le risque d'inondations

lu le rapport de la commission d'urbanisme,
le rapport de la commission des finances

attendu que ce projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis municipal N° 002/14 d'un crédit de **Fr. 37'800.00** destiné à financer la modification du trottoir et la création d'une grille à l'entrée de la zone industrielle sur la route de Trélex pour limiter le risque d'inondations
- 2/ d'accorder un crédit de **Fr. 37'800.00.**
- 3/ d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux.

Ce montant sera prélevé sur la trésorerie.

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 17 février 2014 pour être soumis au Conseil communal de Duillier.

Au nom de la Municipalité de Duillier

Le Syndic :

La Secrétaire :

J. Mugnier

N. Angéloz